

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-305

**DECISION DU PRESIDENT****N° : DEC-092-2021****Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT - CREATION D'UNE VOIE ET D'UN PARKING SUR LA COMMUNE DE SOS-GUEYZE-MEYLAN**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Albret Communauté et la commune de Sos-Gueyze-Meylan ont décidé de réaliser des travaux de création d'une voie et d'un parking, entre la rue du cimetière et le chemin de Cantecarrec.

Les travaux relèvent exclusivement de la compétence d'Albret communauté, en revanche il est décidé d'une participation financière de la commune de Sos-Gueyze-Meylan, objet de la présente décision.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE****Article 1** : de signer la convention de financement concernant les travaux de création d'une voie et d'un parking sur la commune de Sos-Gueyze-Meylan.Fait à NERAC le, **14 JUN 2021**

Le Président,

  
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire